

Catégorie
Motocyclette

Marque
PEUGEOT

Désignation du type / Signe de reconnaiss.
TC4 - 176

Bordereau-type
N° **711**

Moyens de reconnaissance du type Désignation "T C 4 - 176" sur tube de direction, sur plaquette
N° de châssis frappé A l'avant, sur tube de direction, sur plaquette du constructeur
N° de moteur frappé A l'avant, à gauche sur carter moteur
Constructeur du châssis Cycles PEUGEOT, BEAULIEU - VALENTIGNEY (Doubs) France
Constructeur du moteur Cycles PEUGEOT, BEAULIEU - VALENTIGNEY (Doubs) France

MOTEUR

TC 4
176
Marque et type PEUGEOT
Genre Blocmot. 2 temps
Carburant Benzine/huile
Nombre cyl. 1 Temps 2
Alésage 60 mm.
Course 60 mm.
C.V.-Impôt 0,864
Cylindrée totale 170 cm³
C.V. frein
Refroidissement Air
Empl. du moteur Centre en bas

CHASSIS

Nombre d'essieux 2
Entrainement sur roue arrière (chaîne)
1. Frein A pied : Mécanique, à tringle, sur roue arrière
2. Frein A main : Mécanique, à câble, sur roue avant
3. Frein —
Frein de remorque —
Direction —
Crochet de remorque —
Nombre de vit. avant 4
Vit. en l^{re} vit. en prise dir.

CARROSSERIE

Constructeur Cycles PEUGEOT
Genre/Forme
Motocyclette
Nombre de portes —
Nombre de places ass. 1) Total 2
Avant 1 Milieu — Arrière 1
Nombre de places debout —
Pour motos : Siège arrière Oui 1)
Sidecar Non

POIDS ET PNEUMATIQUES

	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (Art. 11 RE)	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant . . . (2 personnes)	kg.	kg.	265 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) (sans sge arr. / avec sge arr.)	48 kg.	62 kg.	110 kg.
Charge utile	48 kg.	67 kg.	115 kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)	—	—	— kg.
Pneumatiques : Dimension	25 - 2,75	25 - 3'00	simples / doubles
Capacité de charge (par pneu kg.) par essieu	165 kg.	175 kg.	

ATTESTATION DE TYPE
 COMMISSION D'EXPERTISE - TYPE DE VHC. A MOT.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

Phares : Marque **DUCELIER**
 Feux de position 1, dans le phare
 Feux stop
 Indicateurs de direction : Syst. —
 Avertisseur 1, avert. électr. —
 2) Syst. anti-éblouissant Ampoule Bilux à cullier
 2) Feux rouges 1, combiné
 2) Eclairage du No de contr. 1, combiné
 2) Emplacement —
 2) Essuie-glace —

DIMENSIONS

mm.	—	Voie { avant
mm.	—	Voie { arrière
mm.	670	Largeur hors-tout AV.
mm.	1.270	Empattement
mm.	1.970	Longueur hors-tout
mm.	970	Hauteur (non chargé)
mm.	150	Garde au sol
mm.	—	Porte à faux, arrière
mm.	—	Crochet de remorque (haut. dep. sol)
mm.	—	Crochet de remorque (porte à faux)
mm.	—	Diamètre de braquage ext. gauche
mm.	—	Diamètre de braquage ext. droite
m.	—	Haut. selle dep. le sol
mm.	750	

OBSERVATIONS

2) Equipement électrique : Le volant magnétique alimente l'allumage, le phare et le feu code. La batterie alimente le feu de position, le feu rouge, l'éclair. du No. de contrôle et l'avertisseur. Exiger la modification indispensable suivante : Le feu rouge, l'avertisseur et l'éclair. du No. de contrôle doivent fonctionner simultanément avec le phare et le feu code dès que la machine tourne et sur le même interrupteur (sel. RH) **MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS**

1) Siège arrière : Fixation à améliorer sur la base des directives en vigueur (ligne de retenue entre fixation avant du siège arrière et fourche arr. du cadre)

2) Eclairage : Modification en accord avec les observations figurant plus haut.

Lieu et date de l'expertise-type

Berne, le 2.3.1951